

## Questions orales

● (1430)

**Mlle MacDonald:** Même si l'ont tient compte du côté commercial de cette affaire, il ne faut pas négliger ses importants aspects moraux. Le ministre peut-il nous dire si, au cours des entretiens qui se déroulent actuellement, le gouvernement s'est montré prêt à vendre des installations nucléaires aux pays du Pacte de Varsovie, tout en sachant que ces pays sont sous la domination de l'URSS, qui s'oppose aux inspections de l'AIEA, même si ce pays a signé le Traité de non-prolifération? Peut-il dire également à la Chambre si le Canada a parlé de ces ventes avec nos alliés de l'OTAN et comment ils ont réagi à ce tournant de la politique nucléaire du Canada?

**M. Gillespie:** Monsieur l'Orateur, je pense qu'un certain nombre de choses échappent au député.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mlle MacDonald:** Je me suis renseignée et ça ne semble pas être votre cas.

**M. Gillespie:** Si vous voulez parler de cela, pourquoi n'attendez-vous pas le débat sur cette question, qui doit avoir lieu cet après-midi? Le moment serait peut-être plus approprié. Si vous voulez une réponse, je vais vous la donner. Vous ne semblez pas comprendre que la Roumanie est actuellement en train de se doter d'une centrale nucléaire. Si vous pensez que c'est le Canada qui va fournir à la Roumanie des installations qui vont lui permettre, et permettre aux autres pays communistes, de construire une bombe atomique, vous êtes manifestement à côté de la question. Le second point est que nous n'autoriserons pas cette vente, sans être certains que ces installations seront soumises aux inspections de l'AIEA.

\* \* \*

[Français]

## LES TRANSPORTS

LA POSSIBILITÉ DE DRAGUER LE SAINT-LAURENT À L'ÎLE D'ORLÉANS

**M. Raynald Guay (Lévis):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Faisant suite à de nombreuses instances qui furent adressées à l'honorable ministre des Transports par la Chambre de Commerce ainsi que par l'Industrie du Québec Métropolitain et plusieurs autres organismes de la région du Québec, entre autres la Communauté urbaine du Québec et les commissions industrielles de la rive Sud, ainsi que des députés du Québec métropolitain, relativement au dragage de la traverse nord du fleuve Saint-Laurent, j'aimerais savoir si le ministre a pris une décision au sujet d'un programme de travaux visant à remettre et à maintenir en bon état, c'est-à-dire à 41 pieds minimum de profondeur d'eau le chenal de la traverse nord. Comme le ministre le sait sans doute, ceci est une priorité pour le développement économique du Québec Métropolitain et, dans

[M. Gillespie.]

l'affirmative, est-ce qu'il pourrait faire connaître immédiatement ses intentions à la Chambre?

[Traduction]

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu de nombreuses instances à ce sujet. J'ai eu effectivement des entretiens avec les députés du Québec à la Chambre des Communes à ce propos. Je recevrai sous peu une délégation de Québec et je me propose de discuter avec elle des moyens de financer le dragage supplémentaire. J'ai dit déjà que lorsque quelqu'un tire profit de travaux comme ceux-là, il est tout à fait normal qu'on s'attende à ce que cette personne ou cette société fasse sa part. De plus, d'autres avantages qui se mesurent en termes de développement ou d'effets plus larges peuvent être assumés par le ou les gouvernements. La province de Québec a récemment fait part de son désir de voir ce projet se réaliser. Je serai heureux de m'entretenir avec les représentants du Québec au sujet du rôle que la province pourrait jouer dans le partage des travaux envisagés.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE

LE RETARD APPORTÉ AU NETTOYAGE DES MAISONS IRRADIÉES À ELLIOT LAKE—LES MESURES ENVISAGÉES

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme il a été annoncé que le Conseil du Trésor a retenu les crédits qui auraient permis à la Commission de contrôle de l'énergie atomique d'amorcer ses travaux en vue de protéger les logements irradiés à Elliot Lake, et que le ministre a déclaré, comme en fait foi le hansard du 14 décembre 1976, qu'ils ne retarderont pas la mise en œuvre des mesures de nettoyage pendant qu'ils discutent des responsabilités, le ministre peut-il nous assurer qu'il respectera son engagement et qu'il ne prendra pas à la légère la santé de ceux qui vivent dans les logements en cause?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Bien sûr, monsieur l'Orateur. Je tiens également à préciser au député que le problème qu'il a soulevé n'est pas le fait de l'homme. C'est un phénomène naturel. Il conviendra sans doute avec moi que le gouvernement ontarien a sa part à faire lui aussi dans ce nettoyage.

**M. Symes:** Le ministre admet-il que la CCEA a également une part des responsabilités puisqu'elle n'a pas inspecté le terrain lors de la construction de maisons dans une région naturellement contaminée? Comme la santé des gens est menacée, ce n'est pas le moment de renvoyer l'affaire au gouvernement de l'Ontario pour une question de juridiction. Le gouvernement devrait admettre les faits, ordonner les travaux pour réparer les torts puis préciser l'entente de partage des frais.